

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2025

> **Pôle de Buchy** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **48**

Suppléants présents : **9**

Pouvoirs : **8**

Nombre de votants : **65**

Numéro
2025-02-25-005

Point de l'ordre du jour
6

Objet
**Contractualisation –
Signature du contrat de
territoire avec la Région
Normandie et le
Département de la Seine-
Maritime 2023-2027**

Date de convocation
17 février 2025

Affichage de la convocation
17 février 2025

Rapporteur
Madame THIERRY

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18 heures, se sont réunis à l'espace Wapalleria de la Vaupalière sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Dominique HOUEL** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. VALLE Patrick, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. BERTRAM Xavier, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. TAILLEUR Romain, M. MARMORAT Philippe, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

Suppléants présents :

Mme JEGAT Annie, M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. LEDRAIT Didier, M. BLAINVILLE Didier, M. LEFORT Daniel, M. CARLE Philippe.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Éric,
M. CAJOT Norbert a donné pouvoir à M. CAR-3PENTIER Jean-Pierre,
M. OCTAU Nicolas a donné pouvoir à M. FOUCAULT Yves,
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,
M. BONHOMME Patrice, a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,
Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,
M. AVENEL Éric a donné pouvoir à M. PICARD Philippe,
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. VALLEE Serge,

Membre absents excusés :

M. NAVE Alain, M. SOLER Laurent, M. de LAMAZE Edouard, M. TIHI Frédéric, M. LEBOUCHER Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. RENARD Guillaume, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, Mme LAMBARD Stéphanie, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, Mme HUBERT Sabrina, M. ROLLINI André, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. DELNOTT François, M. DUPUIS François, M. NIEL Jacques.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nathalie THIERRY, Vice-Présidente en charge des politiques contractuelle qui rappelle que la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime, en tant que partenaires en matière d'aménagement du territoire, ont mis en place une nouvelle politique contractuelle pour la période 2023-2027.

Cette démarche vise à accompagner les projets d'investissement structurants portés par les territoires, afin de renforcer leur attractivité, développer les services à la population et favoriser les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin souhaite s'engager à travers la signature du contrat de territoire 2023-2027, en partenariat avec la Région Normandie et le Département de la Seine-Maritime. Ce contrat permettra de soutenir des projets d'aménagement et de développement en cohérence avec les priorités régionales et départementales définies dans les délibérations correspondantes.

Le contrat de territoire porte sur un montant total prévisionnel d'investissement de 24 607 346 €, réparti comme suit :

Participation de la Région Normandie : 2 508 963 €

Participation du Département de la Seine-Maritime : 3 967 352 €

Participation des maîtres d'ouvrage et autres co-financeurs : le solde restant.

Les financements de l'État, des fonds européens (non contractualisés dans ce contrat) et d'autres partenaires pourront être mobilisés en complément, en conformité avec les modalités définies dans les documents contractuels de la Région et du Département.

La mise en œuvre du contrat sera coordonnée par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, en lien avec ses partenaires institutionnels.

Un suivi annuel sera réalisé afin d'évaluer l'état d'avancement des projets et d'identifier, si nécessaire, des ajustements à apporter dans le cadre des révisions du contrat.

Le contrat de territoire 2023-2027 est conclu pour une durée de cinq ans, prenant effet au 1er janvier 2023 et s'achevant au 31 décembre 2027.

Vu :

- ✓ Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- ✓ La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le contrat de territoire 2023-2027 entre la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, ainsi que la maquette financière prévisionnelle associée ;
- D'autoriser le Président ou son délégataire à signer la convention partenariale d'engagement du contrat de territoire 2023-2027 ;
- D'autoriser le Président ou son délégataire à signer la Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) et ses annexes ;

- De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

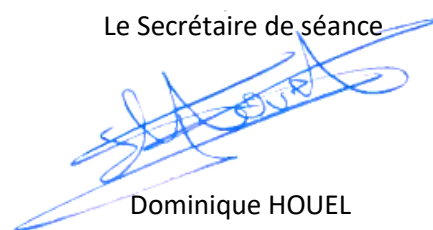
Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	65
Suffrages exprimés	65
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	33
Votes pour	65
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET




Le Secrétaire de séance



Dominique HOUEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20250225-2025-02-25-005-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025